

Appel à Candidature (1^{er} appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Chargé de Mission Secrétariat du Conseil d'Administration 2** (rang chef de service) relevant de la Division Secrétariat du Conseil d'Administration au niveau de la Direction des Affaires Juridiques et du Secrétariat du Conseil d'Administration.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Compétences et Evaluation/ Direction Développement du Capital Humain, du site de l'emploi public www.emploi-public.ma ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profil minimum requis	Compétences
<p>Chargé de Mission Secrétariat du CA 2</p> <p>Direction des Affaires Juridiques et du Secrétariat du Conseil d'Administration</p>	<p>-Chef de Service et assimilé, ayant une ancienneté^(*) d'au moins 1 an dans le poste ;</p> <p>Ou</p> <p>-Cadre de formation Bac+3 minimum (licence ou équivalent), ayant une ancienneté^(*) d'au moins 4 ans à la CNSS.</p>	<p>-Connaissance de l'organisation et des métiers de la CNSS ;</p> <p>-Capacité à assurer les travaux de secrétariat du conseil d'administration et assister les instances de gouvernance de la CNSS dans la réalisation de leurs activités ;</p> <p>-Capacité à gérer la logistique des réunions des conseils d'administration et des comités y afférents ;</p> <p>-Connaissance des outils de reporting ;</p> <p>-Capacité rédactionnelle ;</p> <p>-Capacité à communiquer avec divers interlocuteurs ;</p> <p>-Capacité d'analyse et de synthèse des données.</p>

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- Fiche de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le poste à pourvoir.

Les dossiers doivent parvenir par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2022@cnss.ma** au plus tard le **13 Juin 2022** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

(*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1^{ère} nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB : N'est recevable que deux (02) candidatures au plus par candidat, à l'ensemble des appels à candidature aux postes de Chefs de Service et assimilés lancés simultanément.

Hassan BOUBRIK
Directeur Général

